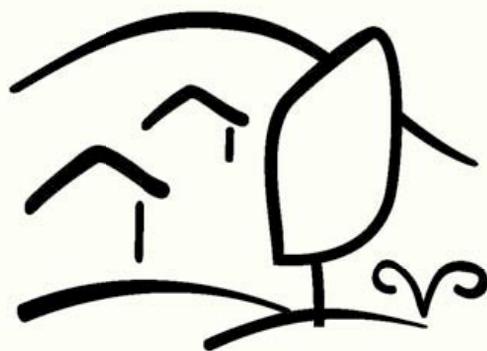


Le paysage est l'élément intégrateur de toutes les facettes de l'environnement et le principal indicateur de son état.



CHARTRE DES PAYSAGES
naturels et bâtis des Laurentides

N O T R E



LES LAURENTIDES

«Dans le mot paysage, il y a le mot pays. Le paysage est ce qui est vu, perçu et vécu. Il constitue l'image des lieux dans lesquels nous vivons, avons des activités et nous déplaçons : images caractéristiques de notre jardin, de notre rue, des places publiques, des parcs urbains ou régionaux, des circuits touristiques » École d'architecture du paysage de l'Université de Montréal.

UNE PRÉOCCUPATION DE TOUS LES MILIEUX

Qui n'a pas déjà été émerveillé par la beauté d'un paysage agricole, forestier, aquatique ou villageois? Source de création et d'expression, le paysage évolue au gré des usages et des interventions pratiqués sur le territoire. Or, les pratiques québécoises d'aménagement ayant beaucoup changé en 25 ans, un regard inquiet se pose sur cette évolution débridée.

Un environnement exceptionnel

Stratégiques du point de vue socio-économique, les paysages prêtent, en effet, leurs richesses pour renforcer le capital culturel, cinématographique et agrotouristique des Laurentides. Ils contribuent aussi à attirer les entreprises de la nouvelle économie. Avec ses 6 000 lacs et rivières, ses forêts, ses montagnes, ses collines et ses vallées, la diversité de ses milieux et son patrimoine culturel exceptionnel, la région des Laurentides reste l'une des destinations les plus recherchées notamment pour le récréotourisme et la villégiature. Cependant, cette demande paysagère augmente au point où l'on constate une dégradation de ces paysages tant estimés.

Plus de 10 ans déjà

Des organismes dont Environnement Visuel Plus et l'Association touristique des Laurentides tiraient, il y a plus de dix ans, la sonnette d'alarme. Par la suite, le Conseil de la Culture des Laurentides mena un exercice de caractérisation des paysages qui visait à fournir aux aménagistes du territoire les outils nécessaires afin qu'ils puissent

évaluer et gérer les paysages d'intérêt patrimonial. Enfin, la direction régionale du ministère des Transports du Québec a produit un plan de mise en valeur des paysages du corridor de l'autoroute 15 et de la route 117. Prenant la relève, le CRE Laurentides pilote maintenant l'Opération paysages, aidé d'un comité avisier, formé des principaux organismes concernés du territoire.

Une concertation régionale

La Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides est le fruit d'une démarche multisectorielle et multidisciplinaire consensuelle. S'inspirant de la Charte du paysage québécois, celle des Laurentides a été adaptée à l'ensemble du territoire laurentidien. Elle identifie des enjeux, formule des principes directeurs et propose des engagements qui accompagnent les intervenants gouvernementaux, municipaux, associatifs et privés, soucieux de contribuer au développement durable de la région des Laurentides tout en assurant la protection de ses paysages.



LE DÉFI

Les chartes paysagères françaises, anglaises et américaines reposent toutes sur un processus consensuel et participatif, lequel engage les acteurs à mieux connaître leur milieu de vie et à se définir un projet collectif. L'entente cadre de développement de la région des Laurentides 2001-2006 prévoyait, qu'en cinq ans, les Laurentides allaient se donner une vision et des orientations afin de devenir une région verte de destination, de travail et de résidence.

Faire des paysages, la référence

Le paysage constitue l'élément intégrateur de toutes les facettes d'un milieu naturel et bâti. C'est aussi le principal indicateur de l'état de santé d'un milieu. Il faut donc lui accorder une grande valeur et une grande attention car il enveloppe la vie sociale dans les Laurentides.

L'état des paysages, dans la région des Laurentides, soulève trois enjeux fondamentaux de nature sociale, écologique et économique.

« Le paysage comme milieu de vie est en voie de devenir une des ressources importantes en matière de développement. »

Martin Joly, architecte paysagiste

Améliorer la qualité de vie

L'intégrité des paysages et la qualité de vie sont indissociables. Les paysages naturels et bâtis contribuent au sentiment d'appartenance à un lieu donné. Or, on constate la modification ou la disparition graduelle de repères culturels et patrimoniaux qui forment la mémoire collective. Il faut, par conséquent, minimiser les pratiques qui ont des conséquences intergénérationnelles.

Préserver l'environnement

Le type et le rythme d'urbanisation ainsi que certaines pratiques de développement causent une altération des milieux naturels, entraînant trop souvent une perte de biodiversité. Il est possible, dans les pratiques d'aménagement du territoire, de concilier les exigences du développement et l'intégrité des milieux naturels.

Développer sans hypothéquer le futur

On mise de plus en plus sur la valorisation croissante de la nature et du patrimoine bâti, tant par les résidents que par les visiteurs, pour assurer le développement et la prospérité de la région. Pourtant, le développement se fait souvent au détriment de ces richesses, risquant ainsi d'affecter la position concurrentielle de la région. Il faut reconnaître cette situation et agir.

Dans un contexte où la richesse paysagère se banalise et se dégrade de plus en plus rapidement, il devient urgent de mobiliser les acteurs à l'importance d'endosser une charte garantissant l'engagement régional de préserver l'intégrité des paysages des Laurentides.

Les fondements de la Charte

RECONNAÎTRE

Les endosseurs de la Charte reconnaissent l'importance des paysages. La Charte propose de soutenir l'action locale et la concertation avec les organismes de protection et de mise en valeur des paysages. Elle vise à promouvoir la valeur des paysages et le caractère propre des communautés qui les façonnent.

« L'environnement, la nouvelle économie qui émerge avec le respect des lieux et des paysages, il y a longtemps que je m'en préoccupe.

« L'ensemble de mon œuvre est une recherche sur le territoire et, pour réaliser un paysage, un artiste devait l'habiter pour y découvrir son 'esprit lieux'. C'est tellement important pour moi que j'y travaille depuis plus de quarante ans. »

René Derouin, artiste



Manoir de Belle-Rivière
Sainte-Scholastique, MRC de Mirabel

Eve Dionne

I. Le paysage est source de création et d'expression. Il fait partie intégrante de notre patrimoine naturel, culturel et collectif.

Il sert de lieu de mémoire et de lien avec notre passé dont il importe de préserver les éléments les plus fondamentaux. Un paysage peut être emblématique pour tous ou unique à chaque communauté sans qu'il prétende nécessairement être exceptionnel. Le paysage traduit nos préoccupations relatives à la qualité de vie et notre résistance à la disparition des spécificités territoriales.



Place de la Gare
Saint-Jérôme — MRC Rivière du Nord

Christian Lauzon, Québec en images

« Un beau paysage est un paysage qui a de l'importance pour les citoyens d'une ville, d'une région ou du Québec. Cette importance ne se limite pas à la perception visuelle mais à l'attachement, à la fierté et au sentiment d'appartenance. » David Belgue, président du Conseil du paysage québécois

II. Le paysage est un bien commun, de responsabilité individuelle et collective, ce qui en fait un enjeu de société.

Chaque communauté est dépositaire du territoire qu'elle occupe et responsable de la valeur paysagère qu'elle lui attribue. Les interventions sur une portion de territoire par un propriétaire foncier ou un organisme engage sa responsabilité à l'égard des valeurs collectives et publiques du paysage. Dans le cadre de leur compétence, les collectivités locales, régionales et nationales sont les garantes et les gestionnaires d'un bien dont l'intérêt commun est évident.

Le Bureau du cinéma et de la télévision Argenteuil-Laurentides a chapeauté 85 productions cinématographiques, télévisuelles ou publicitaires depuis sa création en 1997.

III. Le paysage est à la fois le résultat et la reconnaissance des occupations successives du territoire. Il évolue constamment et à des échelles diverses.



Parc Linéaire Le P'tit Train du Nord
Saint-Adèle – MRC des Pays-d'en-Haut

Christian Lauzon, Québec en images

Le territoire constitue la matière première des Laurentides. Que ce soit dans l'aire domestique privée, dans le champ des infrastructures publiques ou dans celui de l'exploitation industrielle des ressources, les paysages se transforment quotidiennement en fonction des choix individuels et des orientations collectives du moment. Le paysage inspire la culture dans la diversité de ses manifestations et l'enrichit ou l'appauvrit selon les choix d'activités ou de développement. En raison de la beauté de sa nature, de l'authenticité de ses paysages, de la richesse de son patrimoine architectural et de la proximité montréalaise, la région des Laurentides va connaître la plus forte croissance démographique du Québec au cours des vingt prochaines années.



Mont Sir-Wilfrid Laurier (montagne du Diable)
Ferme-Neuve – MRC d'Antoine-Labellle

Les amis de la montagne du Diable

**« On a tout intérêt
à protéger
l'environnement. »**

*Diane Leblond, Directrice
générale de l'Association
Touristique des Laurentides (ATL)*

IV. La région des Laurentides est privilégiée par la diversité de ses paysages et de ses grands espaces naturels. Ces richesses sont un moteur économique incontestable pour le développement de la région, en particulier pour les vocations de villégiature et de récréotourisme.

La région des Laurentides est la première zone de destination de villégiature au Québec. En 1999, on estimait à plus de 100 000 personnes la population saisonnière. En 2002, 2 760 000 touristes ont fréquenté la région (60% de plus qu'en 2000) ce qui en fait le lieu le plus achalandé après Montréal et Québec. Ces visiteurs y ont dépensé plus de 500 millions de dollars. La région des Laurentides bénéficie, entre autres, de retombées importantes liées à l'agrotourisme et au récréotourisme.



Une pommeraie
Saint-Joseph-du-Lac – MRC de Deux-Montagnes

Bureau du cinéma et de la télévision Argenteuil-Laurentides (BCTAL)

« ... les artistes l'ont jusqu'ici décrit, chanté, peint ou dansé. Mais la beauté de ce paysage est menacée par le développement aveugle et la circulation de tous ceux qui ne s'y arrêtent pas toujours. »

Gleason Thérberge, ex-président du Conseil de la culture des Laurentides

V. Les pressions du développement sur les milieux engendrent des conséquences de plus en plus déterminantes aux plans environnemental, social et économique. Dans un contexte où les paysages se banalisent rapidement, il devient urgent d'agir pour protéger la diversité et la santé de nos paysages.

Chacune de nos pratiques territoriales entraîne une incidence directe sur la valorisation des paysages. Or, nos instruments actuels d'aménagement évacuent trop facilement les rapports sensibles de notre collectivité à l'égard du territoire. Si certains paysages, témoignages d'un patrimoine séculaire ou de la présence de composantes naturelles fortes, ont acquis un statut qui favorise leur protection, il faut reconnaître que nombre de paysages moins exceptionnels sont fragiles, vulnérables et en danger. L'uniformisation et l'incohérence dans la gestion des espaces peuvent avoir une incidence majeure sur les besoins d'identification et d'appartenance des occupants des Laurentides.

S'ENGAGER

La Charte engage les signataires à en respecter les principes et à adopter, à leur rythme, des pratiques d'intervention assurant la protection et la mise en valeur des paysages sur le territoire des Laurentides.

« Couper un paysage qui a mis des siècles à se profiler, c'est une grande décision. Effacer d'un trait le monumental et l'essentiel, c'est une grande affaire. » Serge Bouchard, anthropologue et communicateur

BCTAL



Photo de la Rouge
Grenville-sur-la-Rouge - MRC d'Argenteuil

I. Reconnaître, protéger et mettre en valeur de façon durable les paysages des Laurentides.

La valorisation des paysages reflète les nouvelles exigences de la société, soit l'importance croissante de la nature et du patrimoine dans la vie contemporaine.

La loi française sur la protection du paysage oblige toute personne qui demande un permis de construire, à soumettre des documents graphiques ou photographiques préconisant l'insertion dans l'environnement et l'impact visuel des bâtiments.

II. Faire des paysages une préoccupation fondamentale dans la mise en valeur de la région et l'amélioration de la qualité de vie.

Le paysage représente l'indicateur principal de l'état de santé d'un milieu. Il aide à saisir le niveau de prospérité économique, de qualité de vie et d'intégrité des milieux naturels.

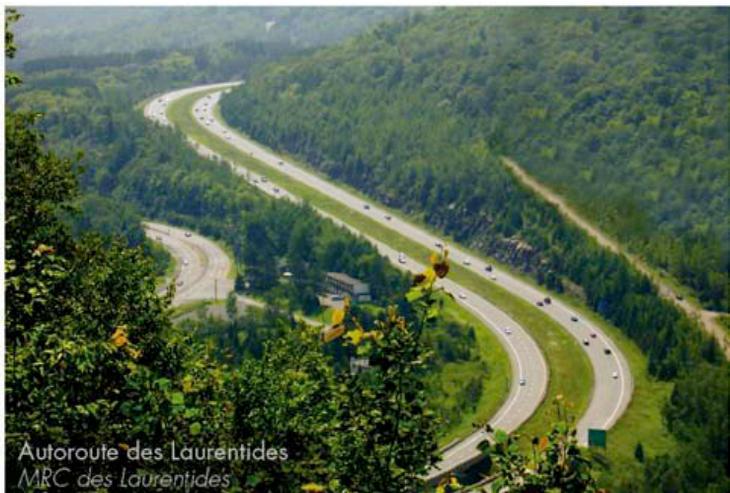
« Les décors où se déroulent la vie et le travail de chacun de nous sont des paysages que nous avons plus ou moins bien compris et que nous nous sommes appropriés tant bien que mal. »

Pierre Dansereau, écologiste et professeur émérite

III. Voir à ce que la démarche de protection et de mise en valeur des paysages, respecte les principes du développement durable.

« La beauté des paysages, les aménagements urbains et la qualité de l'environnement conféreront aux Laurentides le titre convoité de région verte. »

Entente cadre de développement de la région des Laurentides 2001-2006



Autoroute des Laurentides
MRC des Laurentides

Eve Dionne

Le concept de développement durable implique que l'on accorde une égale importance à l'économie, à l'environnement et au social dans la prise de décision. Ces décisions doivent se prendre dans une perspective de long terme en respectant l'équité intergénérationnelle et en agissant avec précaution. Ces principes doivent guider l'action de protection et de mise en valeur des paysages laurentidiens.

IV. Reconnaître qu'il est essentiel de mettre sur pied un mécanisme de concertation régionale. La protection et la mise en valeur des paysages requièrent une mobilisation sociétale qui doit être canalisée dans l'action par un mécanisme de concertation régionale. Ce mécanisme assurera la pérennité, l'efficacité et l'harmonisation de l'action.

Une charte des paysages représente une initiative d'un milieu, soucieux de la qualité de son cadre de vie et s'appuie sur une volonté locale et régionale d'agir et d'intervenir.

« La conservation du patrimoine doit passer par les municipalités et un plus grand réseau d'intervenants et d'individus qui se sentent concernés. »

*Roland Arpin, président du
Groupe-conseil sur la
politique du patrimoine
culturel*



*Train de Banlieue à Rosemère
Rosemère – MRC de Thérèse-De Blainville*

Christian Lauzon, Québec en images.

V. Élaborer, chacun dans sa juridiction et à son rythme, un mécanisme de mise en oeuvre permanent dédié à l'émergence de paramètres de plus en plus précis propres à protéger et mettre en valeur de façon durable les paysages.

La protection des paysages doit devenir une préoccupation permanente pour chaque acteur du territoire. Chacun choisira le rythme, l'approche et les moyens les plus appropriés qui contribueront à protéger et à mettre en valeur des facettes particulières des paysages.

RESSOURCES

Chaire UNESCO en paysage et
environnement de la Faculté
d'aménagement de l'Université
de Montréal (CUPEUM)
Téléphone : 514.343.6030
www.paysage.umontreal.ca

Comité du patrimoine
paysager estrien (CPPE)
Téléphone : 819.820.3176
poste 288
www.townshipsheritage.com

Convention européenne du
paysage
www.coe.int

Conseil des monuments et des
sites du Québec
Téléphone : 1.800.494.4347
www.cmsq.qc.ca

Conseil du paysage québécois
Téléphone : 418.692.2607
www.paysage.qc.ca

Conseil de la culture des
Laurentides
Téléphone : 450.432.2425
www.culturelaurentides.com

CRE Laurentides
Téléphone : 450.565.2987
[www.crelaurentides.org/
paysages](http://www.crelaurentides.org/paysages)

Union Internationale pour la
Conservation de la nature
www.uicn.org

Villes et villages d'art et de
patrimoine
Téléphone : 418.656.3108
www.ulaval.ca/vvap

UNE INITIATIVE DU



www.crelaurentides.org

298, rue Labelle, bureau 100, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L1
Téléphone: (450) 565.2987, Télécopie: (450) 565.0346
Courriel: info@crelaurentides.org



CHARTRE DES PAYSAGES
naturels et bâtis des Laurentides

NOS PARTENAIRES



MRC d'Antoine-Labelle



Municipalité régionale
de comté
des Pays-d'en-Haut



Fédération de l'UPA
Outaouais-Laurentides



Conseil de la culture
des Laurentides



Association
touristique
des Laurentides

Université
de Montréal



Québec

APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER



Environnement
Québec



IMPRIMERIE
LES
COMPAGNONS



DIVISION ROLLAND

Imprimé sur du Rolland Motif Couverture, courbes, blanc pur, 180M
Coordination: Mathieu Cournoyer / Conception graphique: Eve Dionne / Photographies:
courtoisie de Québec en images, le BCTAL, Les amis de la montagne, Eve Dionne

